A TOUS CARREAUX

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 31.000 euros

Siège social : Lieu Dit Campas Village De Girosp, 31160 Aspet

525 272 589 R.C.S. TOULOUSE

EXTRAIT DES RESOLUTIONS DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 AOUT 2026

[...]

SIXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique rappelle qu'en raison du résultat de l'exercice et de son affectation lors de l'exercice clos le 31 mars 2026, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.
Conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, l'associé unique décide la poursuite de l'activité et décide qu'il n'y a pas lieu de dissoudre la société.
L'Associé Unique prend acte que les capitaux propres de la Société devront être reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant l'exercice clos le 31 mars 2026, soit au plus tard le 31 mars 2028.

SEPTIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

[...]

Extrait certifié conforme

La Gérance

Stéphane ROUX

Certifié par youtrust